

La séance des délégué-es du personnel est votre lieu d'expression, alors sollicitez-nous, le SNU posera vos questions et réclamations

Mail.net, sortez couvert...

En cas de réponse erronée d'un agent (par exemple réponse d'un agent expert placement sur une question indemnisation), la Direction déclare qu'elle utilisera la protection fonctionnelle.
Néanmoins, le SNU vous invite à être vigilant car la Direction pourrait vous reprocher individuellement vos actes, et ce, malgré l'utilisation de la protection fonctionnelle.

Mail.net :

Objectif de minimisation

Afin de ~~minimiser~~ (nier) la charge de travail en augmentation engendrée par l'augmentation des mail.net, la Direction déclare que les agents ont en moyenne 15 mail.net par mois. Hallucinant !!!!! Et malgré nos tentatives de contre explications (la Direction tient compte des agents absents, des agents dédiés entreprises, des portefeuilles assistante maternelle).

Qu'en pensent les agents ? Ceux du terrain, ceux qui ont plus de 600 à 1200 demandeurs d'emplois (vérifier sur IOP, rattachés, hors rattachés etc.) Ceux qui en plus d'en avoir trop doivent gérer ceux des collègues absents.

Merci du respect...

Mail.net, portes ouvertes...

Nous avons demandé une sécurité pour le mail.net via l'obligation de passer par l'espace personnel du demandeur d'emploi et l'obligation du numéro identifiant.

Non et non !!!! La DG a fait le choix de ne pas imposer l'envoi depuis l'espace personnel. Mail.net est un canal de communication dans l'air du temps, Pôle Emploi doit être ouvert le plus possible vers les outils actuels de communication.

Nous gardons espoir car l'ergonomie va s'améliorer....

Mail.net, plus près du terrain ! et pas dans les étoiles

Quelques chiffres « moyens » nous sont donnés en séance !!!! Les volumes sont gérables à ce qu'il paraît, car c'est le conseiller qui a la main pour répondre...alors que nous avons 72h pour répondre.... La DR travaille avec les DT. Nous aurions préféré qu'elle travaille avec les ELD et les agents, afin de tenir compte de la réalité du travail et non pas de chiffres tronqués.

Et vous, votre taille de portefeuille ?

Le SNU alerte depuis plusieurs séances sur la volumétrie des portefeuilles. La DR se veut rassurante, compte sur l'arrivée des nouvelles prestations Activ' et l'équilibre sera revu à la rentrée. Nous aussi, nous ré-interrogerons la DR sur ce sujet.

Délégué-es du personnel du 29 Mai 2015

05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

<http://snu-midi-pyrenees.fr/>
syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr

Statut 2003

Agents publics délaissés...

Malgré nos multiples relances, par mesure d'iniquité, la Direction nous confirme qu'elle n'a pas diffusé de poste de niveau III depuis Novembre 2012.

La Direction ne respecte pas le droit à la mutation. Surtout, continuons à leur faire confiance.....

Heures supplémentaires :

Jusqu'au niveau II, les heures supplémentaires peuvent être payées ou récupérées.

Pour le niveau III, uniquement récupérables...

Horoquartz

Une évolution d'Horoquartz (V2) est à prévoir d'ici la fin de l'année.

Pas sûr d'après les premiers échanges qu'elle soit plus ergonomique, plus facile à utiliser, plus lisible, ce sera la surprise de fin d'année. Elle sera sans doute plus restrictive que la précédente.

Peut-on encore caresser l'espoir qu'elle tiendra compte des remontées et propositions des agents et des ELD depuis plus de 3 ans..?

Donc, la V2 doit arriver avant décembre 2015.

Chouette, au moment de la fusion avec Languedoc-Roussillon, les tickets-resto pourront être plus rapidement décomptés (en cas d'oubli de pointages, ou de jours de formation non validés à l'écran..)!

Par ailleurs, un compteur spécifique « Evénements climatiques » devrait y être institué pour chaque collègue.

Jours de fractionnement, passage en force

La Direction demande par mail aux agents de modifier la pose des congés afin que les agents ne puissent plus bénéficier de 3 jours de fractionnement. Malgré les déclarations unanimes des OS portés par le SNU (hors UNSA qui n'est pas intervenu de la séance), pour pointer le non respect du code de travail, de la CCN et des usages datant de l'ASSEDIC. La Direction s'arc-boute sur une consigne qui serait nationale. Nous contestons cette consigne qui n'a aucune valeur légale et nous allons continuer en ce sens.

La DR n'a pas répondu de manière argumentée sur son compte-rendu.

Congé parental et mutuelle

Dans le cas d'un congé parental à 100% (et autres congés qui suspendent le contrat sans bulletin de paie), les personnes sont informées par courrier de la possibilité de continuer à adhérer à Malakoff sans participation de l'employeur. Dans ce cas il y a prélèvement direct sur le compte de l'adhérent-e.

Equipes dédiées entreprise

Il y aurait différents niveaux de mutualisation possibles : au sein de l'agence, avec le 3995 et au niveau d'une DT.

L'établissement rappelle que les agent-es dédiés doivent être des agent-es en CDI.

Une exception d'un CDD remplacement recruté en février qui remplace dans ses activités l'agent affecté à l'équipe dédiée.

Vos élu-es continuent de défendre vos intérêts en **CHS-CT le 16 Juin**, en **CE le 25 Juin**. La prochaine préparation des **Délégué-es du Personnel** aura lieu le 12 Juin pour une séance **le 26 Juin**

<http://snu-midi-pyrenees.fr/index.htm> syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr